



REFERENCE: CERD/88th/FU/GH/FM/ks

26 janvier 2016

Excellence,

Je souhaite vous informer que le Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale a examiné, lors de sa 88^{ème} session, le rapport de suivi soumis par la Suisse, conformément à la Règle 65(1) des Règles de Procédure du Comité.

Le Comité accueille avec satisfaction les réponses soumises à sa demande de renseignements dans un délai d'une année sur la mise en œuvre des recommandations formulées aux paragraphes 12, 13 et 16 des Observations finales (CERD/C/CHE/CO/7-9), adoptées suite à l'examen du septième au neuvième rapports périodiques de l'État partie, lors de sa 84^{ème} session en février 2014.

Le Comité apprécie cette opportunité de poursuivre le dialogue avec l'État partie, et voudrait attirer son attention sur les observations mentionnées ci-dessous. Le Comité requiert que les commentaires et les réponses sur les actions menées par l'État partie sur ces problèmes soient inclus dans les dixième au douzième rapports périodiques qui doivent être soumis en un seul document d'ici le 29 décembre 2017.

Paragraphe 12 des Observations finales: Le Comité remercie l'État partie pour ses réponses. Il prend note des activités de sensibilisation organisées par l'État partie sur la lutte contre les discours de haine, en particulier avec les jeunes ainsi que sur la promotion de l'intégration des étrangers dans la société. Le Comité attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain rapport périodique, les résultats de ces activités et également les informations concernant d'autres activités de sensibilisation qui enverraient un message clair sur le rejet catégorique de la discrimination raciale.

Le Comité remercie également l'État partie pour les informations relatives aux efforts déployés pour assurer que les médias évitent les stéréotypes et la stigmatisation des groupes ethniques et religieux. Il aurait cependant souhaité obtenir plus d'informations sur les mesures prises concernant les comportements contraires à l'éthique des médias.

S.E. M. Alexandre Fasel
Représentant Permanent de la Suisse
Auprès de l'Office des Nations Unies à
Genève
Email: mission-geneve-oi@eda.admin.ch

Le Comité est intéressé par l'étude commandée au Centre suisse de compétence pour les droits de l'homme sur les mécanismes qui facilitent ou compliquent l'accès à la justice des victimes de discrimination, en particulier dans le droit du travail et le droit du bail. Il demande à l'État partie de fournir des informations sur les résultats de cette étude ainsi que d'autres mesures de sensibilisation, des sanctions ou des mesures correctives prises en conséquence.

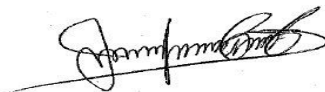
Enfin, le Comité note avec intérêt les efforts déployés par l'État partie, y compris des hauts responsables, à prendre position contre les idées haineuses et la lutte contre les tendances racistes, antisémites, islamophobes et xénophobes. Le Comité prie instamment l'État partie à poursuivre ces efforts, impliquant plus des partis politiques.

Paragraphe 13 des Observations finales: Tout en notant les efforts déployés par l'État partie pour garantir la non-discrimination contre les non-ressortissants, le Comité est d'avis que l'État partie doit encore évaluer l'impact discriminatoire et disproportionné potentiel de la loi sur la citoyenneté suisse sur certains groupes. Il encourage l'État partie à adopter dès que possible la disposition d'exécution devant harmoniser les critères et les procédures de naturalisation. Il recommande à l'État partie de rendre les demandeurs de naturalisation conscients de leur droit d'interjeter appel contre tout rejet à leur demande.

Paragraphe 16 des Observations finales: Le Comité remercie l'État partie pour sa réponse. Il félicite l'État partie pour ses mesures additionnelles prises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité, en particulier l'acceptation par le Conseil fédéral du postulat relatif à l'amélioration du statut des étrangers admis à titre provisoire en Suisse. Le Comité attend avec impatience de recevoir des informations sur les mesures qui seront prises à cet égard ainsi que sur l'état des recommandations de la Commission fédérale sur les migrations.

Permettez-moi, Excellence, de réitérer le désir du Comité de continuer le dialogue constructif avec votre Gouvernement, afin de lui fournir l'assistance nécessaire dans ses efforts pour une mise en œuvre effective de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma considération distinguée.



José Francisco Calí Tzay

Président du Comité pour l'Élimination de la
Discrimination Raciale